

## **Vous serez accueillis par Martine SARRY, Animatrice**

### **Horaires des permanences :**

**-mardi, jeudi à Charolles, rue des Ecoles  
(14h/18h)**

**-mercredi à Saint Bonnet de Joux, garderie  
périscolaire (13h/17h)**

**-vendredi semaines Impaires à Vérosvres,  
Garderie périscolaire (13h/17h)**

### **Horaires des animations :**

**-mardi, jeudi à Charolles (9h/12h)**

**-mercredi à Saint Bonnet de Joux  
(9h15/12h)**

**-vendredi à Vérosvres semaines  
impaires (9h15/12h)**

**Les animations ont lieu dans les  
garderies périscolaires.**

Le RIAM « Les Lutins » contribue à l'amélioration de la qualité de l'accueil individuel des enfants de moins de 6 ans au domicile des assistantes maternelles sur le canton de Charolles et le territoire de la Communauté de communes du Val de Joux.

Les missions sont les suivantes :

\*permettre aux professionnels de l'accueil à domicile, enfants et parents de se rencontrer, s'exprimer et tisser des liens sociaux

\*informer, orienter et faciliter l'accès aux droits pour les parents, les professionnels ou les candidats à l'agrément

\*contribuer à la professionnalisation de l'accueil individuel

**Le RIAM est un service gratuit, neutre et libre d'accès.**

C'est une action concertée :

\*Des Communautés de Communes

Du Canton de Charolles et,

Du Val de Joux

\*De la Caisse d'Allocations Familiales

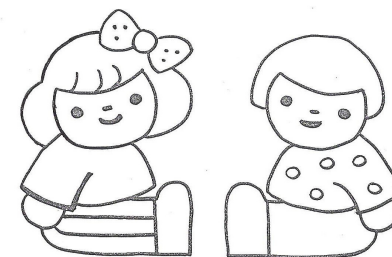
\*De la Mutualité Sociale Agricole

\*Du Conseil Général

## **RIAM « Les Lutins » Relais Intercommunautaire d'Assistants Maternelles**

4, rue des Ecoles  
71120 CHAROLLES

**Un lieu  
d'information,  
d'accueil,  
d'écoute et d'animation**



Téléphone : 03 85 24 33 40

Messagerie : leslutins.charolles@wanadoo.fr

## **Pour les Assistantes Maternelles Agréées**

\*Une information sur :

- Votre statut,
- Vos droits et obligations
- Vos possibilités de formation

(DIF, Droit Individuel à la Formation)

\*Des rencontres avec d'autres assistantes maternelles Agréées (animations, réunions à thèmes, partage d'expérience)

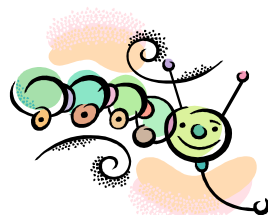
\*Une documentation spécialisée adaptée à votre profession

## **Pour l'enfant**

\*Des temps d'animation dans un espace adapté où l'enfant s'exprime en toute sécurité

\*Un lieu de sociabilisation et d'éveil qui permet de nouvelles expériences favorisant son épanouissement

\*Des rencontres avec d'autres enfants et d'autres adultes afin de le préparer à la vie collective



## **Pour les parents**

\*Une information sur :

- Les modes d'accueil
- Les aides auxquelles vous pouvez prétendre

\*Des conseils pour vos démarches administratives (contrats de travail, mensualisation, congés payés)

\*Une mise en relation avec les assistantes maternelles agréées

\*Une écoute face à vos attentes et vos difficultés